



CONVENTION DE MANDAT CM 2019-1082

ENTRE

**LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
(Tisséo Collectivités)**

ET

**LA REGIE TISSEO
(Tisséo Voyageurs)**

**PROTOCOLE DE CLÔTURE
POUR LE MANDAT CM 2019-1082
VALANT QUITUS AU MANDATAIRE**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251219-20251217-5-2D-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

ENTRE

TISSEO Collectivités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par Monsieur Jean-Michel LATTES, son Président,

Et désigné indifféremment dans ce qui suit par les mots « **Tisséo Collectivités** » ou « **le mandant** »,

D'UNE PART

ET

TISSEO Voyageurs, la Régie TISSEO, Régie de transport constituée sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est à Toulouse, 4 impasse Paul Mesplé, représentée par Thierry WISCHNEWSKI, son Directeur Général,

Et désignée indifféremment dans ce qui suit par les mots « **Tisséo Voyageurs** » ou « **le mandataire** »,

D'AUTRE PART

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Par délibération n° D.2016.12.21.3.2 le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les termes du contrat de service public 2017 -2021 et de son cahier des charges entre Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités.

Ce contrat prévoit la possibilité de confier des mandats à Tisséo Voyageurs pour la réalisation d'opérations issues de la programmation pluriannuelle des investissements. Le montant total cumulé de ce mandat ne peut excéder 50 000 000 € HT, sur la durée du contrat de service public.

Par délibération D.2019.10.16.6.3 du 16 octobre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé son Président à signer la convention de mandat CM 2019-1082 avec Tisséo Voyageurs pour la réalisation de l'opération de sécurisation des ouvrages en ligne du métro (lignes A et B).

Les ouvrages concernés étaient :

- les puits de ventilation (14 puits sur ligne A et 21 puits sur ligne B). Ces puits pouvant être accessibles par trappe ou par porte ; les trémies : ouvrages de transition entre les parties souterraine et aérienne (seule la ligne A est concernée) ;
- les piles du viaduc de l'Hers ;
- divers ouvrages spécifiques : stations aériennes Jolimont et Basso Cambo, trémies « matériel », issues de secours.

L'opération prévoyait les études et les travaux permettant le renforcement des dispositifs limitant l'intrusion et favorisant la réaction « au plus tôt » sur ces différents types d'ouvrages.

L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 3 795 110.00 € HT.

Le délai global de ce mandat était fixé à 45 mois dont 1.2 mois de garantie de parfait achèvement. La fin des travaux était prévue au troisième trimestre 2022.

Le Président de Tisséo Collectivités a signé le 14 janvier 2020 la convention de mandat CM 2019-1082 à conclure avec Tisséo Voyageurs.

Par délibération D.2021.12.15.6.10 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait l'avenant n°1 à la convention de mandat conclue entre TISSEO Collectivités et TISSEO Voyageurs. Cet avenant avait pour objectif d'intégrer au programme de l'opération les modifications suivantes :

- améliorer la couverture vidéo des issues de secours du Métro suite à une demande de la Police Nationale.
Les autorités ont participé à la phase de conception de cette opération afin de vérifier la parfaite adéquation entre les systèmes, les équipements proposés et le niveau de vulnérabilité de l'ouvrage. Suite à ces échanges et afin d'améliorer la surveillance des issues de secours, les représentants de la Police Nationale ont demandé le rajout de caméra de vidéoprotection en amont et en aval des circuits d'évacuation présents dans le périmètre de ce mandat.
modifier le système de gestion des informations intrusion (passage sur système TILL).

Au cours des études, Tisséo Collectivités a consolidé les usages de ces différents systèmes de Sûreté et a décidé de dédier la gestion des intrusions au logiciel TILL. Les études ont donc été menées sur ce principe en corrigeant les hypothèses initiales intégrées au mandat.

L'avenant avait également pour objet de prévoir le report de la fin des travaux à fin juillet 2023. Des problématiques techniques ont en effet engendré des retards en phase étude.

L'avenant a été conclu sans incidence financière.

La date de fin des travaux a été reportée par plusieurs décisions :

Par décision 2023-1536, la fin de travaux a été reportée fin novembre 2023.

Par décision 2023-1602, la fin de travaux a été reportée au 30/06/2024.

Par décision 2024-1667, la fin de travaux a été reportée au 31/12/2024.

Par décision 2025-0003, la fin des travaux a été reportée au 30/06/2025.

Enfin par délibérations D.2025.06.18.5.2 et D.2025.18.5.3 du juin 2025, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait les protocoles transactionnels avec le groupement de maîtrise d'œuvre et avec la société INEO MPLR, titulaire du marché de travaux lot 3, mettant un terme définitif à l'opération.



Article 1 : Constatation de l'achèvement des ouvrages

1.1 Consistance des ouvrages

Le programme des ouvrages à réaliser a été défini par :

- le programme d'origine, annexé à la convention de mandat ;

1.2 Remise des ouvrages

Les études, ouvrages et équipements ont été réalisés conformément au programme annexé au mandat «CM 2019-1082» tel que défini à l'article 1.1 ci-dessus.

Les ouvrages sont achevés et ont été remis à Tisséo Collectivités :

- selon les règles de droit commun, du seul fait de leur réception, pour les prestations diverses d'améliorations et d'ajustements finaux des ouvrages en exploitation.

L'opération a été achevée au 03/06/2026 avec la signature d'un protocole transactionnel conclu entre TISSEO Voyageurs et INEO MPLR.

1.3 Levées des réserves et garantie de parfait achèvement des prestations réalisées

Les réserves à la réception sont levées.

La garantie de parfait achèvement (GPA) des marchés est expirée.

1.4 Remise des dossiers complets comprenant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages

Avant le versement des archives, Tisséo-Voyageurs :

- communique à Tisséo Collectivités l'inventaire des archives à déposer (CD-Rom et un tableau récapitulatif)
- communique à Tisséo Collectivités, le cas échéant, le métrage linéaire des archives (car contraintes de gestion des archives et des espaces de stockage)
- contacte l'archiviste de Tisséo Collectivités pour convenir d'un RDV pour dépôt en magasin, le cas échéant.

Article 2 : Assurances

Sans objet.

Article 3 : Mission foncière

Sans objet.

Article 4 : Actions en justice et litiges

Sans objet.

Article 5 : Détermination du coût de l'ouvrage

Les tableaux de synthèse financière relatifs à cette opération au présent protocole laissent apparaître un reste sur opération de 90 998.25€HT en valeur économique de référence du budget de ce mandat.

Les dépenses, en euros courants, hors charges et retenues de garantie listées ci-dessous, s'élèvent à :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20251219-20251217-5-2D-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

OPERATION 1						
	Estimations en € HT	Titulaire	Montants attribués	Ecart / estimations		
Marché MOE		DFENCO	149 121,56			
		OTEIS	62 278,44			
		Avt DFENCO / OTEIS	52 823,00			
Contrôle technique			Protocole Dfenco	40 000,00		
			QUALICONSLT	20 800,00		
Géomètre			GEA GEOMETRES EXPERTS	1 840,00		
Total PI	456 100,00		326 863,00			
Travaux & Fournitures	2 834 000,00	SPIE BATIGNOLLES MALET	89 193,40 €			
		Avt SPIE	23 196,80 €			
		GB AGENCEMENT	285 000,00 €			
		Moins value GB agencement	-10 921,94 €			
		INEO	2 388 134,71 €			
		Avt 1 INEO	19 755,08 €			
		Avt 2 INEO	34 721,70 €			
		Prises INEO	- €			
		Pénalités INEO	-94 050,00 €			
		INELINK	13 967,50 €			
	Total Travaux		2 748 997,25 €			
Siemens	150 000,00	SIEMENS	88 200,00			
	20 SFP 1G SX CISCO	AXIANS	2 748,77			
	Switchs	AXIANS	218 826,12			
	Caméras et licences	AXIANS	94 361,60			
		AXIANS	64 704,19			
	Caméras supp	AXIANS	1 338,06			
	anti intrusion	SNEF	39 242,88			
		SNEF	20 842,56			
	licence archi video	SCC	90 495,36			
	Ecran + support	SCC	1 766,96			
	Evolutions VIM	IPARTNER	5 725,00			
Prestations ASF	10 000,00					

Aléas	345 010,00				
Total Autres prestations			628 251,50		
Total opération 1	3 795 110,00		3 704 111,75	-90 998,25	-2%

Article 6 : Quitus

Tisséo Collectivités donne quitus à Tisséo Voyageurs pour l’ensemble de ses missions pour le mandat 9.

Article 7 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entre en vigueur à la date de notification à Tisséo Voyageurs de son caractère exécutoire.

Article 8 : Dispositions diverses

Les clauses de la convention de mandat en vigueur non concernées par le présent protocole restent inchangées.

Toulouse, le

Pour TISSEO Collectivités
Jean-Michel LATTES
Président

Pour TISSEO Voyageurs
Thierry WISCHNEWSKI
Directeur Général